

N<sup>o</sup> 20  
Fainne  
Guillaume

L'an mil huit cent vingt six, le vingt sept Mai huit  
heures Du matin, pardevant nous Louis Joseph Obert, maire,  
officier de l'état civil de la Commune de Nizernes, Département  
du pas de Calais, Canton de St. Omer (Sud), sont comparus  
Louis Joseph Paternes age de trente quatre ans ouvrier  
papierier Beau frere du Defunt, et Pierre Francois Petrez  
age de soixante cinq ans menager Voisin du Defunt,  
leurs deux Domiciles en cette Commune Lesquels nous  
ont déclaré qu'hier quatre heures Du matin Guillaume  
Fainne age de cinquante un ans, Cabaretier, né à ballines  
et domicilié en cette commune, l'époux de Marie Alexandrine  
Ducrocq est décédé en sa maison sise audit Nizernes,  
et avons signé le présent acte, les deux déclarans  
ayant déclaré n'avoir jamais du signer a pres  
lecture faite

(L. Obert)